



Conseil économique et social

Distr. limitée
10 décembre 2021
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2022

8-11 février 2022

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Guinée-Bissau

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour la Guinée-Bissau est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Il inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 10 570 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 45 000 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période allant de mars 2022 à décembre 2026.

* [E/ICEF/2022/1](#).



Fondements du programme

1. La Guinée-Bissau a une population jeune et majoritairement rurale, 49 % de ses habitants ayant moins de 18 ans et 64 % vivant en milieu rural¹. Après des années d'instabilité, elle a lancé, en 2020, un ambitieux programme de relèvement économique², qui devrait favoriser le développement d'une économie où le revenu national brut par habitant était de 760 dollars en 2020³ et qui est peu diversifiée, fortement tributaire de la production de noix de cajou et en proie aux conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Le manque d'investissements publics et l'incapacité du pays à mobiliser efficacement des ressources intérieures et extérieures entravent la réalisation des objectifs nationaux de développement.

2. La pauvreté touchant les enfants est très répandue en Guinée-Bissau. En effet, l'indice de pauvreté multidimensionnelle et l'analyse du chevauchement des privations multiples réalisée en 2015 ont montré que 52 % des enfants de moins de 18 ans enduraient au moins trois types de privations simultanément. Les enfants âgés de 0 à 4 ans, les enfants ruraux et les enfants dont les mères ont un faible niveau d'éducation formelle étaient les plus touchés par le phénomène des privations multiples. La baisse des recettes fiscales et des revenus des ménages découlant de la pandémie de COVID-19 devrait plonger davantage de familles vulnérables et leurs enfants dans la pauvreté multidimensionnelle. Petit État insulaire en développement, la Guinée-Bissau rencontre de nombreux problèmes, notamment les suivants : a) faible capacité à mobiliser des ressources intérieures ; b) niveau élevé des coûts de l'énergie et des transports ; c) vulnérabilité face aux variations du climat, à l'élévation du niveau de la mer et aux inondations⁴.

3. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a diminué, passant de 89 décès pour 1 000 naissances vivantes à 51 pour 1 000 entre 2014 et 2019, mais des progrès supplémentaires sont nécessaires. Le taux de mortalité néonatale a également diminué, passant de 36 décès pour 1 000 naissances vivantes à 22 pour 1 000 au cours de la même période ; toutefois, le phénomène représente encore 43 % des décès d'enfants de moins de 5 ans. L'accès aux services de santé est limité, étant donné que seuls 54 % des accouchements ont lieu en présence de professionnels de santé qualifiés et que 66 % de la population doit marcher plus d'une heure pour atteindre le centre de santé le plus proche, en particulier dans les régions à faible densité comme Bafatá et Gabú⁵.

4. Le pourcentage d'enfants âgés de 0 à 11 mois ayant reçu les trois doses de vaccin antidiphthérique, antitétanique et anticoquelucheux a diminué, passant de 86 % en 2014 à 74 % en 2020⁶, ce qui expose davantage d'enfants à des maladies évitables par la vaccination, notamment en milieu urbain, où vivent 65 % des enfants non vaccinés. Au nombre des facteurs en cause figurent la mauvaise planification et le manque de

¹ Sauf indication contraire, les données utilisées dans le présent rapport sont tirées de l'enquête en grappes à indicateurs multiples 2018-2019, publiée par l'Institut national de la statistique de Guinée-Bissau.

² Ministère de l'économie, du plan et de l'intégration régionale, Plan national de développement pour la période 2020-2023.

³ Banque mondiale, indicateurs du développement dans le monde (2021).

⁴ UNICEF, *Situation Analysis of Children's Rights and Well-Being in Guinea-Bissau*, 2019.

⁵ Ministère de la santé publique, troisième Programme national de développement sanitaire (2018-2022).

⁶ Estimations de la couverture vaccinale du pays, réalisées par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'UNICEF.

financement du Programme élargi de vaccination, la fréquence des grèves du personnel de santé et les ruptures de stock de vaccins.

5. Le taux de prévalence de l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans est de 5 %, et 28 % des enfants du même groupe d'âge connaissent un retard de croissance. Cette situation s'explique par divers problèmes, notamment la méconnaissance des bonnes pratiques en matière d'alimentation des jeunes enfants, l'accès limité aux aliments nutritifs dont ces derniers ont besoin, les lacunes dans la prévention et le traitement des maladies infantiles fréquentes, telles que la diarrhée, la pneumonie et le paludisme, et l'inadéquation des soins nutritionnels prodigués dans les communautés et les établissements sanitaires.

6. La Guinée-Bissau a le taux de prévalence du VIH le plus élevé d'Afrique de l'Ouest : 3 % de ses habitants âgés de 15 à 49 ans vivent avec le virus (3,8 % des femmes), les adolescentes étant particulièrement exposées. La proportion de femmes enceintes vivant avec le VIH qui ont accès à un traitement antirétroviral a diminué, passant de 66 % en 2016 à 57 % en 2020⁷. Cette faible couverture, qui s'ajoute à la mauvaise qualité du suivi, au manque de financement des activités de sensibilisation, ainsi qu'à l'insuffisance des données et à l'utilisation limitée faite de celles-ci, entrave la prévention de la transmission mère-enfant du VIH. L'adoption, en 2019, d'une nouvelle stratégie nationale de dépistage du virus, y compris une technologie permettant de diagnostiquer les nourrissons sur les lieux de soins, a rendu les services de dépistage plus accessibles dans toutes les régions du pays. Ainsi, la proportion d'enfants âgés de 0 à 14 ans séropositifs qui reçoivent un traitement antirétroviral est passée de 19 % en 2018 à 34 % en 2020⁸.

7. Le pourcentage de la population pratiquant la défécation à l'air libre a considérablement diminué, passant de 36 % en 2000 à 10,3 % en 2020⁹. Toutefois, le taux d'accès à l'eau potable est passé de 75 % en 2014 à 67 % en 2019, et 55 % des points d'eau et 82 % des sources d'eau des ménages sont contaminés par des coliformes fécaux. Le manque d'investissement dans les infrastructures d'approvisionnement en eau, en particulier en milieu rural, se répercute sur la disponibilité de l'eau potable et conduit à l'adoption, par les ménages, de pratiques dangereuses en matière d'hygiène.

8. Le pourcentage d'enfants âgés de 36 à 59 mois qui suivent un programme de développement de la petite enfance est passé de 13 % en 2014 à 14,3 % en 2018, bien qu'il existe des disparités criantes entre régions. Seuls 3 % des enfants ont accès à l'enseignement préprimaire dans la région de Bafatá, contre 53,5 % dans la région de la capitale, Bissau. Les établissements d'enseignement préprimaire ne répondent pas aux normes nationales du fait du manque de matériel pédagogique nécessaire aux enfants et aux enseignants, et de l'accès limité à des points d'eau et à des latrines fonctionnelles. La majorité des services d'enseignement préprimaire sont fournis par des entités privées, qui facturent des frais qui sont hors de portée de la plupart des familles.

9. Entre 2014 et 2019, le taux net de fréquentation est passé de 62 % à 69 % dans le primaire (70 % pour les filles) mais est tombé de 20 % à 9 % dans le secondaire (premier cycle) (8,7 % pour les filles). Des enfants et des adolescents en âge de suivre l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire, 27,7 % et 23,3 %, respectivement, ne sont pas scolarisés. L'indice de parité des sexes s'est

⁷ Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, AIDSinfo : *Global data on HIV epidemiology and response* (2020).

⁸ Institut national de santé publique.

⁹ Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène.

amélioré dans le primaire, atteignant 1,00 (parité), mais il demeure un problème dans le secondaire, où il s'établit à 0,89 pour le premier cycle (avec plus de garçons que de filles à l'école). Le lieu de résidence et le niveau de revenu sont des déterminants de la fréquentation scolaire, ce qui fait naître des disparités. Par exemple, le taux net de fréquentation est de 59 % chez les enfants issus du quintile le plus pauvre contre 89 % chez ceux du quintile le plus riche.

10. Le taux de couverture des services d'enregistrement des naissances pour les enfants de moins de 5 ans a augmenté, passant de 24 % en 2014 à 46 % en 2019. Bien que les pratiques disciplinaires violentes dans les ménages et les communautés aient diminué, passant de 82 % en 2014 à 76 % en 2019, elles persistent néanmoins, 20 % des enfants de moins de 14 ans subissant des formes sévères de châtement corporel de la part de personnes qui s'occupent d'eux. Le système de protection de l'enfance se caractérise par un manque de capacités institutionnelles, notamment au niveau infranational et parmi les travailleurs sociaux, un système d'information national inadapté et une gamme incomplète de services de prévention, d'identification, d'orientation et de gestion des cas d'enfants touchés par la violence. Le Gouvernement a élaboré une politique de protection de l'enfance et un code de protection de l'enfance en 2019 et 2020, respectivement, qui représentent des avancées majeures dans les efforts qu'il déploie pour rendre le système de protection de l'enfance plus cohérent.

11. Des filles âgées de 0 à 14 ans, 30 % ont subi des mutilations génitales féminines et 26 % des femmes âgées de 20 à 24 ans déclarent avoir été mariées ou en couple avant l'âge de 18 ans. Les normes sociales qui sous-tendent ces pratiques persistent, notamment en milieu rural.

12. Les principaux enseignements tirés de l'examen à mi-parcours du précédent programme de pays ayant influé sur la conception du présent programme sont les suivants : a) il faut soutenir davantage le Gouvernement dans ses efforts visant à améliorer la gouvernance et à renforcer les capacités aux niveaux national et infranational ; b) il importe de faire en sorte qu'un plus grand nombre de personnes bénéficient d'une protection sociale afin d'atténuer les conséquences socioéconomiques des privations multiples sur les enfants et les familles les plus vulnérables ; c) il est nécessaire d'adopter des approches et d'établir des partenariats multisectoriels pour faire face aux urgences de santé publique, telles que la pandémie de COVID-19 et la menace de la maladie à virus Ebola, ainsi qu'aux effets des changements climatiques, notamment l'augmentation du risque de maladies véhiculées par l'eau.

Priorités du programme et partenariats

13. L'objectif global du programme de pays est que les filles et les garçons, notamment les adolescents, aient davantage accès à des services sociaux de qualité et à des environnements favorables et sûrs qui leur permettent de survivre, de s'épanouir, d'apprendre et de réaliser leur plein potentiel, pour leur propre bien-être et pour favoriser le progrès social.

14. La théorie du changement qui sous-tend le programme de pays est que : a) si le Gouvernement et les organisations de la société civile ont les compétences, les connaissances et les capacités nécessaires pour garantir la fourniture continue de services sociaux essentiels durables et résilients, fondés sur des modèles et sur l'observation des faits et éprouvés au niveau communautaire, et b) si les enfants, y compris les adolescents, les parents et les pourvoyeurs de soins, réclament des services sociaux de qualité et équitables, adoptent des comportements et des pratiques sûrs et positifs et exigent un environnement sûr, alors les enfants, y compris les

adolescents, survivront, s'épanouiront, apprendront et se développeront dans un environnement sûr et sain, exempt de violence, d'exploitation et de maltraitance. À cette fin, il faudra que la stabilité politique et institutionnelle soit maintenue, que l'économie nationale se relève après la pandémie de COVID-19 et que les systèmes et les populations soient rendus plus résilients afin qu'ils puissent affronter de nouveaux chocs socioéconomiques.

15. Le programme est fondé sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2022-2026, en particulier sur les réalisations relatives à la valorisation du capital humain et à la gouvernance qui y sont énoncées. Le Plan-cadre de coopération est conforme au Plan national de développement pour la période 2020-2023.

16. Le programme donne suite aux observations finales du Comité des droits de l'enfant et aux recommandations issues de l'Examen périodique universel. Il est en phase avec le Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2022-2025 et, partant, avec les objectifs de développement durable ainsi que l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Il aidera les adolescents, filles et garçons, à participer à la gestion des affaires qui les concernent et à jouer un rôle de premier plan à cet égard, et promouvra l'autonomisation des filles et des femmes grâce à des initiatives qui renforcent les normes équitables et non discriminatoires, conformément au Plan d'action 2022-2025 de l'UNICEF pour l'égalité des genres. Dans le cadre du programme, l'UNICEF privilégiera les approches et les partenariats multisectoriels tenant compte des risques, et s'emploiera notamment à obtenir les quatre principaux résultats catalyseurs suivants concernant les enfants : a) élargissement de la couverture vaccinale ; b) amélioration de l'accès à l'éducation ; c) généralisation de l'enregistrement des naissances ; c) élimination de la défécation à l'air libre.

17. Le programme est fondé sur une approche stratégique consistant à rendre les institutions locales et nationales plus efficaces afin d'améliorer le sort des enfants. À cette fin, l'UNICEF collaborera étroitement avec les institutions publiques, les organisations de la société civile, les organismes des Nations Unies, d'autres partenaires de développement, le secteur privé, les services décentralisés et les organisations locales. Dans le cadre du programme, il promouvra la fourniture, au niveau local, de services intégrés nécessaires à la survie, au développement et à la protection des enfants, afin d'éclairer le dialogue sur les politiques nationales et le financement du secteur social, et, partant, de mettre à l'échelle les initiatives expérimentales couronnées de succès. Cette approche permettra d'atténuer les effets de l'instabilité politique de longue date sur la prestation de services sociaux, qui ont été exacerbés par la pandémie de COVID-19. L'appui aux populations défavorisées et vulnérables sera renforcé, tout comme les capacités individuelles et institutionnelles, l'objectif étant de favoriser une meilleure collaboration en ce qui concerne l'offre et la demande de services de qualité.

18. À la lumière des enseignements tirés du précédent programme de pays, plusieurs stratégies seront employées dans le cadre du présent programme afin d'accélérer les progrès, en particulier en matière d'équité. Elles consisteront notamment à : a) produire, analyser et utiliser des données et des preuves pour éclairer l'élaboration des politiques ; b) mobiliser les populations et les institutions publiques aux fins de la fourniture de services de meilleure qualité pour les filles et les garçons, notamment les adolescents ; c) atténuer les risques et renforcer la résilience des enfants et de leurs communautés par l'établissement de liens entre programmes humanitaires et programmes de développement ; d) rendre les prestataires de services mieux à même de fournir des services de qualité et de renforcer leurs dispositifs d'application du principe de responsabilité ; (e) améliorer la gouvernance et l'action multisectorielle, en étroite collaboration avec les partenaires, pour promouvoir des services

décentralisés performants ; f) faire participer les populations et leur donner les moyens d'exiger des services essentiels et axés sur l'enfant ; g) inciter les adolescents et leurs familles à adopter des comportements et des pratiques qui promeuvent et protègent les droits de l'enfant, et favoriser leur participation aux efforts menés à cette fin ; h) encourager une programmation tenant compte des questions de genre afin de lutter contre les disparités et la discrimination fondée sur le genre.

19. L'UNICEF contribuera à la préparation et à la riposte aux situations d'urgence aux niveaux national et infranational, en promouvant une planification locale intégrée avec le Gouvernement et les partenaires de la société civile, y compris l'évaluation participative des besoins, le prépositionnement des fournitures essentielles, et le développement des capacités en matière d'interventions d'urgence et d'application du principe de responsabilité à l'égard des populations touchées. Les Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire de l'UNICEF serviront de base à la préparation et à la riposte aux situations d'urgence. Des approches de la prestation de services tenant compte des risques et favorisant la résilience face aux changements climatiques seront adoptées.

Survie et développement de l'enfant

20. Conformément aux produits 3.1, 3.4 et 3.5 énoncés dans le Plan-cadre de coopération, au troisième Plan national de développement sanitaire (2018-2022) et au Plan national de suivi et d'évaluation des interventions menées contre le VIH/sida et les infections sexuellement transmissibles en Guinée-Bissau pour la période 2019-2023, le programme contribuera à renforcer les systèmes de santé centraux et locaux. Afin d'appuyer le Ministère de la santé publique et en coopération avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la Banque mondiale, le Programme alimentaire mondial (PAM), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, Gavi, l'Alliance du Vaccin, et d'autres partenaires, l'UNICEF s'emploiera en particulier à mener un ensemble intégré d'interventions en matière de santé, de nutrition, de lutte contre le VIH, ainsi que d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène. Dans le cadre du programme, il utilisera les points d'entrée clefs que sont la vaccination, la santé communautaire et l'assainissement total piloté par la collectivité pour améliorer l'accès à des interventions équitables et à fort impact nécessaires à la survie et au développement des mères, des filles et des garçons, en particulier des nouveau-nés et des adolescents.

21. L'appui au renforcement du Programme élargi de vaccination servira de point d'entrée pour revitaliser les soins de santé primaires par la fourniture de services essentiels en matière de santé maternelle et infantile et de nutrition. Le programme aidera à faire passer à 85 % le taux de vaccination contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos chez les enfants de moins de 1 an au niveau national. L'UNICEF renforcera son partenariat avec Gavi, l'Alliance du Vaccin, et l'OMS pour faciliter la mise en place de nouveaux vaccins répondant aux besoins de santé publique. Il jouera, aux côtés de ses partenaires, un rôle stratégique pour ce qui est d'attirer des investissements durables dans le Programme élargi de vaccination, notamment aux fins de la gestion de la chaîne du froid et de l'achat de vaccins, en particulier de vaccins contre la COVID-19 dans le cadre du Mécanisme COVAX. En collaboration avec l'OMS, le FNUAP et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), il contribuera aux efforts que déploie le pays pour intégrer la prévention de la transmission mère-enfant du VIH et le diagnostic des nourrissons dans les services de santé maternelle et infantile de routine, le but étant de réduire la transmission verticale du VIH et d'améliorer le traitement du VIH chez les enfants.

22. Dans le cadre du programme, l'UNICEF renforcera son partenariat avec la Banque mondiale pour améliorer l'accès aux services de santé communautaire. Par l'intermédiaire du système de soins de santé primaires, il aidera les agents de santé communautaire à mener des interventions à fort impact sur la santé et la nutrition des mères, des nouveau-nés et des enfants, y compris l'adoption de bonnes pratiques d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants et le traitement des enfants souffrant de malnutrition. Il promouvra l'interopérabilité de la vaccination systématique et des services de l'état civil pour généraliser l'enregistrement des naissances.

23. Le programme contribuera à ramener à 5 % la proportion de la population pratiquant la défécation à l'air libre en améliorant l'accès des enfants et des ménages aux services essentiels d'approvisionnement en eau et d'assainissement au niveau local. L'UNICEF aidera à moderniser les installations d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène afin de doter les centres de santé et les écoles d'installations gérées en toute sécurité et de promouvoir la gestion de l'hygiène menstruelle pour contribuer à maintenir les filles à l'école. Il facilitera la conception d'un test de validation de modèles de prestation de services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène évolutifs, afin de rendre les installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement plus accessibles et plus durables et d'aider les populations à réclamer des services sûrs dans ce domaine et à participer à leur gestion. En collaboration avec le PNUD et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, il continuera d'appuyer le développement du cadre de réglementation du secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène et de promouvoir des infrastructures résilientes face aux changements climatiques dans ce domaine.

Accès à l'apprentissage

24. Conformément au produit 3.2 énoncé dans le Plan-cadre de coopération et au Programme relatif au secteur de l'éducation 2017-2025, l'UNICEF contribuera, dans le cadre du programme de pays, à faire en sorte que les enfants aient davantage accès à des services de développement du jeune enfant et à un enseignement préprimaire, primaire et secondaire de premier cycle de qualité, et ce, dans un environnement sûr et protecteur. Il promouvra d'autres possibilités d'apprentissage, afin de permettre aux enfants non scolarisés de suivre des parcours d'apprentissage non traditionnels.

25. En mettant l'accent sur l'équité et les approches tenant compte des questions de genre, l'UNICEF tirera parti de ses ressources, de sa voix, de son influence et de ses partenaires pour améliorer durablement l'accès des garçons et des filles, notamment des adolescents, à l'éducation, et accroître leur taux d'inscription et de maintien à l'école. Il s'agira de rendre les enseignants mieux à même de dispenser un enseignement qui soit centré sur l'enfant, tienne compte des questions de genre et favorise l'apprentissage et le développement. Les familles, les communautés et les enfants seront dotés des compétences et des capacités nécessaires pour améliorer les systèmes de gestion et de gouvernance des écoles et créer des conditions favorables à l'apprentissage des enfants et à leur maintien à l'école.

26. En collaboration avec le réseau national des jardins d'enfants de Guinée-Bissau, l'UNICEF contribuera, dans le cadre du programme, à faire passer de 14 à 20 % l'accès aux programmes de développement de la petite enfance pour les enfants âgés de 36 à 59 mois. Il rendra le Gouvernement et les établissements préscolaires privés et communautaires mieux à même de fournir des services de développement de la petite enfance de qualité. Il s'emploiera à faire évoluer les comportements individuels et les pratiques familiales afin de favoriser une prise en charge positive des enfants et

des pratiques parentales non violentes qui permettent à ceux-ci de prendre le meilleur départ possible dans la vie.

27. En tant qu'organisme chef de file du groupe de partenaires du secteur de l'éducation et en collaboration avec le Ministère de l'éducation, le Partenariat mondial pour l'éducation et la Banque mondiale, l'UNICEF continuera d'appuyer les efforts visant à accroître la fréquentation scolaire, afin de porter le taux net de fréquentation dans le primaire à 78 % pour les filles et les garçons. Il s'emploiera en priorité à renforcer le système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement, afin d'aider à planifier l'amélioration de l'accès à l'éducation et le suivi des résultats scolaires. Grâce au développement de leurs capacités, les partenaires nationaux pourront mieux se servir des informations pour prendre des mesures correctives et favoriser l'égalité d'accès.

28. Le programme permettra de lever les obstacles à l'éducation des adolescentes et au maintien de celles-ci à l'école. À cet égard, il sera axé sur les domaines suivants : a) l'éducation des parents en vue d'accroître le taux de fréquentation scolaire, en particulier chez les filles ; b) les changements sociaux et comportementaux ; c) la promotion d'installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement séparées pour les filles et les garçons ; d) la gestion de l'hygiène menstruelle ; e) la promotion de l'éducation aux compétences de la vie courante et à la consolidation de la paix ; f) la prévention de la violence fondée sur le genre.

29. Des modèles éducatifs non traditionnels seront généralisés dans le cadre de programmes d'enseignement à distance destinés aux enfants en âge de fréquenter l'école primaire qui ne sont pas scolarisés ou qui risquent d'abandonner l'école. L'entrepreneuriat et la formation professionnelle seront encouragées comme moyen, pour les enfants non scolarisés, de continuer à apprendre, d'être plus résilients et de passer plus facilement de l'apprentissage à la vie productive.

30. L'UNICEF soutiendra également les stratégies visant à rendre les services éducatifs résilients face aux chocs, en mettant à profit l'expérience acquise dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19, afin d'assurer la continuité des services éducatifs pendant les situations d'urgence.

Protection de l'enfance

31. Dans le cadre de la politique nationale de protection intégrale de l'enfance 2021-2032, du Plan d'action pour la protection intégrale de l'enfance 2021-2032, du Plan des priorités du secteur de la justice 2020-2023, du Plan d'action national pour l'élimination des mutilations génitales féminines 2018-2022 et du Plan stratégique national pour l'enregistrement des faits d'état civil et la production de statistiques de l'état civil 2019-2028, et conformément aux produits 1.1, 1.2, 1.3, 1.4 et 3.6 énoncés dans le Plan-cadre de coopération, le programme vise à faire en sorte que les filles et les garçons, en particulier les plus défavorisés, bénéficient de plus en plus d'un système de protection de l'enfance permettant de prévenir et de combattre la violence, la maltraitance et l'exploitation. Il contribuera aux efforts que déploie le Gouvernement pour faire passer à 55 % le taux d'enfants de moins de 5 ans dont la naissance a été enregistrée et ramener à 25 % la prévalence des mutilations génitales féminines chez les filles âgées de 0 à 14 ans.

32. Dans le cadre du programme, l'UNICEF intensifiera sa collaboration avec le Ministère de la justice, ainsi qu'avec le PNUD, l'OMS et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, afin de renforcer le système de registres et de statistiques de l'état civil, le but étant de généraliser l'enregistrement des naissances. Pour y parvenir, il continuera de faire de la promotion de l'interopérabilité des services de l'état civil et du système de santé un élément clef de ses interventions. De

même, il suivra une approche multisectorielle pour atteindre, au moyen de services d'éducation de routine, les enfants et les adolescents dont la naissance n'a pas été enregistrée dans les délais légaux prévus à cet effet, afin qu'aucun enfant ne soit laissé de côté.

33. En faisant fond sur les acquis du précédent programme de pays, y compris les enseignements tirés de la lutte contre la pandémie de COVID-19, l'UNICEF continuera d'aider le Ministère de la femme, de la famille et de la solidarité sociale à renforcer la gamme de services de prévention et d'intervention, y compris d'intervention rapide, relatifs à la protection de l'enfance et à rendre les prestataires de services de protection de l'enfance mieux à même de fournir des services de qualité aux niveaux national et local. Il s'agira de : a) contribuer au développement d'un système multisectoriel d'orientation, de gestion des cas et de communication de l'information ; b) donner aux travailleurs sociaux davantage de moyens de prodiguer des soins spécialisés ; c) renforcer les mécanismes (physiques et virtuels) de signalement et de dépôt de plaintes adaptés aux besoins des enfants.

34. En partenariat avec le FNUAP, l'UNICEF mobilisera les familles, les communautés, les enseignants, les agents de santé communautaire, les chefs traditionnels et les enfants, y compris les adolescents, pour réduire les cas de mariages d'enfants et enrayer les pratiques néfastes et les stéréotypes négatifs qui contribuent à perpétuer la violence contre les enfants, en particulier les filles, y compris les mutilations génitales féminines. Grâce à une approche multisectorielle, il encouragera la participation des adolescents à la gestion des affaires qui les concernent, en particulier à l'école et dans leur communauté, et favorisera leur autonomisation en les aidant à acquérir des compétences de la vie courante, l'accent étant mis sur les adolescentes non scolarisées.

Inclusion sociale

35. Conformément aux produits 3.3 et 3.6 énoncés dans le Plan-cadre de coopération et au Plan national de développement pour la période 2020-2023, l'UNICEF facilitera la mise en place d'un système de protection sociale résilient afin d'améliorer l'inclusion sociale et de contribuer à la réduction de la pauvreté parmi les enfants les plus vulnérables et leurs familles. En coopération avec le PNUD et d'autres partenaires, il aidera le Ministère de l'économie, du plan et de l'intégration régionale et le Ministère de la femme, de la famille et de la solidarité sociale à définir une politique de protection sociale et un cadre de financement des interventions relatives à la question.

36. En partenariat avec le PAM, la Banque mondiale et l'Organisation internationale du Travail, l'UNICEF prodiguera des conseils techniques afin que soit ouvert et mis en service un registre social unifié destiné à favoriser la cohérence dans la fourniture de services de protection sociale à toutes les familles vulnérables.

37. Des mécanismes de coordination multisectorielle associant le secteur privé faciliteront la création de plateformes de distribution de transferts en espèces à des fins de protection sociale, y compris à des fins humanitaires, ainsi que le suivi et l'évaluation de ces interventions. La mise en place d'un dispositif de dépôt de plaintes et de remontée de l'information permettra de traiter les doléances des bénéficiaires, notamment les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

38. Dans un contexte de contraintes budgétaires aggravées par la pandémie de COVID-19, le programme contribuera à préserver et à accroître le financement du secteur social, ainsi que les budgets qui lui sont alloués, et à ce que ces budgets soient décaissés en temps voulu. Pour ce faire, l'UNICEF mènera une campagne visant à améliorer la qualité de la planification et de la budgétisation des services sociaux aux

niveaux national et infranational, ainsi que l'application du principe de responsabilité dans ce domaine. Il contribuera à la collecte et à l'analyse de données ventilées destinées à éclairer la planification des services sociaux et l'allocation de ressources à ce secteur.

Efficacité du programme

39. La composante Efficacité du programme mettra l'accent sur l'efficacité de la conception, de la coordination et de la gestion du programme et sur le respect des normes de qualité en matière de programmation.

40. L'efficacité du programme passe par la communication externe, la conduite de campagnes à l'intention du public et la mobilisation de la population. Le dialogue sur les droits de l'enfant engagé avec les décideurs, les partenaires, les communautés et les enfants sera poursuivi. Il s'agira notamment d'appuyer les organisations et les réseaux d'enfants, tels que le Parlement national des enfants et le Réseau des médias de jeunes.

41. La responsabilité à l'égard des populations touchées sera un aspect essentiel de l'exécution du programme et des dispositifs efficaces de remontée de l'information et de dépôts de plaintes seront mis en place à cet égard. Le programme favorisera l'action intersectorielle en matière de préparation et de riposte aux situations d'urgence, ainsi que l'efficacité et l'efficience de l'appui aux opérations, notamment aux opérations d'approvisionnement et aux opérations logistiques, afin que les services puissent être fournis et utilisés rapidement.

42. Des pratiques et principes commerciaux qui permettent d'améliorer l'exécution du programme dans le respect des normes de qualité et qui favorisent l'utilisation optimale des ressources seront suivis.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Survie et développement de l'enfant	3 500	24 700	28 200
Accès à l'apprentissage	850	12 800	13 650
Protection de l'enfance	1 000	3 000	4 000
Inclusion sociale	750	2 500	3 250
Efficacité du programme	4 470	2 000	6 470
Total	10 570	45 000	55 570

Administration du programme et gestion des risques

43. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations de l'UNICEF.

44. Le Comité directeur du Plan-cadre de coopération, coprésidé par le Ministère des affaires étrangères, de la coopération internationale et des communautés, supervisera et coordonnera l'exécution du Plan-cadre et des programmes de pays des différents organismes. Au sein de l'équipe de pays des Nations Unies, l'UNICEF sera l'organisme chef de file pour la réalisation 3 énoncée dans le Plan-cadre, qui est axée sur la valorisation du capital humain.

45. Les risques susceptibles de compromettre l'exécution du programme de pays sont les suivants : épidémies potentielles, troubles sociaux, instabilité politique, grèves dans les secteurs sociaux, nouvelle réduction des financements publics, faibles niveaux de l'aide publique au développement et menace écologique. L'UNICEF surveillera ces risques et prendra diverses mesures d'atténuation, notamment les suivantes : adoption d'approches novatrices de la mobilisation des ressources ; sensibilisation des donateurs dans le cadre de visites de terrain et d'échange ; renforcement des capacités des partenaires gouvernementaux et des acteurs du secteur privé, notamment en matière de préparation et de riposte aux situations d'urgence et de résilience face à celles-ci.

46. L'UNICEF renforcera les méthodes de gestion axée sur les résultats en collaboration avec les organismes des Nations Unies, notamment grâce à une programmation conjointe, et se fera le champion de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, ainsi que de l'application du principe de responsabilité à l'égard des populations touchées. Une stratégie relative aux activités d'appui sera mise en œuvre pour harmoniser les dépenses de fonctionnement et réaliser des gains d'efficacité grâce au partage continu de locaux et de services entre organismes des Nations Unies. L'UNICEF appliquera la politique harmonisée concernant les transferts de fonds avec les autres organismes des Nations Unies, afin d'accroître l'efficacité des programmes et de réduire les coûts de transaction.

Suivi, évaluation et enseignements

47. Dans les limites du Plan-cadre de coopération, l'UNICEF aidera le Gouvernement et la société civile à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des droits de l'enfant. Il continuera d'aider la Guinée-Bissau à établir ses rapports destinés aux organes créés en vertu d'un instrument international relatif aux droits de l'homme, en particulier son prochain rapport sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant et des protocoles facultatifs y relatifs. Il examinera de près la suite donnée aux observations finales du Comité des droits de l'enfant, du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant et du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, et aux recommandations issues de l'Examen périodique universel.

48. Avec le FNUAP, l'UNICEF continuera d'aider l'Institut national de la statistique et les responsables des systèmes d'information sectoriels à produire des données de routine plus actuelles, plus exhaustives et de meilleure qualité, l'objectif étant de mieux s'assurer de l'égalité de la couverture des services sociaux de base et d'analyser plus rapidement les problèmes.

49. L'UNICEF encouragera la prise en compte des données communautaires dans les systèmes d'information de routine sur les différents secteurs. Il renforcera les mécanismes nationaux et infranationaux d'application du principe de responsabilité en aidant à encourager les communautés, les adolescents, les jeunes et les décideurs à utiliser les données pour s'assurer que les enfants, y compris les adolescents, ont accès à des services de qualité dans des conditions d'égalité.

50. En collaboration avec les organismes des Nations Unies, l'UNICEF fera fond sur l'expérience acquise dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19 en mettant des outils numériques interopérables au service de la collecte et du suivi harmonisés des données, du suivi continu des indicateurs relatifs au programme de pays et du suivi, par des tiers, de l'exécution du programme dans des environnements difficiles d'accès et peu sûrs.

51. Les évaluations et les enquêtes permettront de déterminer la mesure dans laquelle les réalisations énoncées dans le programme de pays ont été concrétisées et de combler les lacunes majeures en matière de données et de preuves. Les examens annuels du programme qui seront menés avec le Gouvernement et les partenaires permettront de faire le point sur l'accomplissement des résultats du programme de pays et d'éclairer les décisions stratégiques relatives à celui-ci.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocations des ressources

Programme de coopération entre la Guinée-Bissau et l'UNICEF, 2022-2026

Convention relative aux droits de l'enfant : articles premier à 54
Priorités nationales : Plan national de développement 2020-2023, objectifs stratégiques 1 à 4
Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF : 1 et 3
Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 : 1 à 5

Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalisations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
Réalisation 3 : D'ici à 2026, la population bissau-guinéenne, en particulier les personnes les plus vulnérables, a un meilleur accès à des services sociaux essentiels de qualité, y compris dans les situations d'urgence, et utilise davantage ces services, et ce, dans des conditions d'égalité.	1. D'ici à 2026, les mères, les filles et les garçons, y compris les nouveau-nés et les adolescents, ont davantage accès, dans des conditions d'égalité, à des interventions de qualité à fort impact permettant d'assurer leur survie et leur développement.	Pourcentage de naissances vivantes ayant eu lieu en présence d'un(e) accoucheur(se) qualifié(e) NR : 54 % (2018/19) NC : 60 %	Enquête en grappes à indicateurs multiples	Le système de santé, en particulier aux niveaux communautaire et local, est en mesure de pratiquer des interventions essentielles à fort impact chez les mères, les nouveau-nés et les enfants, et de prévenir la malnutrition chronique et les carences en micronutriments, en	Ministère de la santé publique Ministère des ressources naturelles et de l'énergie Institut national de santé publique OMS Gavi, l'Alliance du Vaccin	3 500	24 700	28 200
		Pourcentage de femmes enceintes vivant avec le VIH ayant reçu un traitement antirétroviral afin de réduire le risque de transmission mère-enfant du VIH* NR : 57 % (2020) NC : 80 %	Institut national de santé publique					

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		<p>Pourcentage d'enfants de 0 à 11 mois ayant reçu trois doses de vaccin contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche, à l'échelle nationale</p> <p>NR : 74 % (2020) NC : 85 %</p>	<p>Estimations de la couverture vaccinale du pays, réalisées par l'OMS et l'UNICEF</p> <p>Enquête en grappes à indicateurs multiples</p>	<p>suivant une approche multisectorielle.</p> <p>Le programme national de vaccination est renforcé, notamment par la mise en place de nouveaux vaccins répondant aux besoins de santé publique, afin d'assurer la couverture sanitaire universelle.</p> <p>Les structures de santé et les communautés sont en mesure de fournir, dans des conditions d'égalité, des services de lutte contre le VIH de qualité pour les enfants et les adolescents, afin de prévenir la transmission verticale du VIH.</p> <p>Les communautés, en particulier celles qui sont proches des centres de santé et des écoles ciblées, mettent fin à la défécation à l'air libre, ont accès à des services</p>	<p>Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)</p> <p>Programme alimentaire mondial (PAM)</p> <p>Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)</p> <p>Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida</p> <p>Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Banque mondiale</p> <p>Union européenne</p>			
		<p>Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans qui sont émaciés*</p> <p>NR : 28 % (2018/19) NC : 23 %</p>	<p>Enquête en grappes à indicateurs multiples</p>					
		<p>Part de la population qui pratique la défécation à l'air libre*</p> <p>NR : 10,3 % (2020) NC : 5 %</p>	<p>OMS/UNICEF</p> <p>Programme commun de suivi</p> <p>Enquête en grappes à indicateurs multiples</p>					

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
				d'approvisionnement en eau durables et à des services d'assainissement adéquats, adoptent des pratiques d'hygiène améliorées et bénéficient de dispositifs de prestation de services évolutifs axés sur les besoins des femmes et des filles.				
Réalisation 3	2. D'ici à 2026, les enfants (y compris les adolescents), notamment les plus vulnérables, ont davantage accès, dans un environnement sûr et protecteur, à des services de développement de la petite enfance, à un enseignement préprimaire, primaire et secondaire de premier cycle de qualité, ainsi qu'à d'autres possibilités	<p>Pourcentage d'enfants âgés de 36 à 59 mois qui suivent un programme d'éducation de la petite enfance (taux de fréquentation)*</p> <p>NR : 14,3 % (filles : 16,8 % ; garçons : 12 %) (2018/19)</p> <p>NC : 20 % (filles et garçons)</p> <p>Taux net de fréquentation dans le primaire</p> <p>NR : 68,7 % (filles : 69,6 % ; garçons : 67,7 %) (2018/19)</p> <p>NC : 78 % (filles et garçons)</p>	<p>Enquête en grappes à indicateurs multiples</p> <p>Enquête en grappes à indicateurs multiples</p>	<p>Le Ministère de l'éducation est mieux à même de veiller à ce que l'exécution du plan sectoriel relatif à l'éducation soit bien gérée et coordonnée et, dans ce contexte, à ce que les partenariats soient fructueux et le principe de responsabilité effectivement respecté.</p> <p>Les enseignants, les parents et les</p>	<p>Ministère de l'éducation ;</p> <p>Ministère de la santé publique ;</p> <p>Ministère de la jeunesse et de l'emploi ;</p> <p>Ministère de la femme, de la famille et de la solidarité sociale</p> <p>PAM</p> <p>UNESCO</p> <p>Banque mondiale</p>	850	12 800	13 650

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	d'apprentissage, et en tirent avantage.	<p>Taux d'enfants non scolarisés parmi les filles et les garçons, par âge*</p> <p>Enfants en âge de fréquenter l'école primaire NR : 27,7 % (filles : 26,4 % ; garçons : 28,9 %) (2018/19) NC : 22 % (filles et garçons)</p> <p>Enfants en âge de fréquenter l'école secondaire (premier cycle) NR : 23,3 % (filles : 26,1 % ; garçons : 20,4 %) (2018/19) NC : 18 % (filles et garçons)</p>	Enquête en grappes à indicateurs multiples	<p>pourvoyeurs de soins disposent de plus de capacités et de ressources pour dispenser un enseignement préprimaire et primaire de qualité.</p> <p>Le Ministère de l'éducation, les communautés et les parents sont mieux à même d'offrir d'autres possibilités d'apprentissage, y compris d'acquisition de compétences de la vie courante, aux enfants non scolarisés, en particulier aux filles.</p>	<p>Faith and Cooperation Foundation</p> <p>Partenariat mondial pour l'éducation</p> <p>Union européenne</p> <p>Organisations de la société civile</p>			
Réalisation 1 : d'ici à 2026, la population bissau-guinéenne vit dans un pays où la gouvernance démocratique, la paix et l'état de droit sont consolidés, et ses besoins sont satisfaits.	3. D'ici à 2026, les filles et les garçons, notamment les plus défavorisés, bénéficient de plus en plus d'un système de protection de l'enfance permettant de prévenir et de combattre efficacement la violence, la maltraitance et l'exploitation, et	<p>Pourcentage de filles de 0 à 14 ans ayant subi des mutilations génitales féminines</p> <p>NR : 30 % (2018/19) NC : 25 %</p>	Enquête en grappes à indicateurs multiples	<p>Le système national de gestion des dossiers relatifs à la protection de l'enfance et les systèmes de données sur la protection de l'enfance et l'enregistrement des naissances fonctionnent bien.</p> <p>Les décideurs et les prestataires de services dans le secteur de la</p>	<p>Ministère de la femme, de la famille et de la solidarité sociale</p> <p>Ministère de la justice</p> <p>Ministère de l'intérieur</p> <p>FNUAP</p> <p>PNUD</p> <p>Haut-Commissariat des Nations</p>	1 000	3 000	4 000
		<p>Proportion d'enfants de moins de 5 ans dont la naissance a été enregistrée par une autorité d'état civil, par âge*</p> <p>Moins de 5 ans NR : 46 % (2018/19) NC : 55 %</p> <p>Moins de 1 ans</p>	Enquête en grappes à indicateurs multiples					

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
Réalisation 3	ont un meilleur accès aux services d'enregistrement des naissances, dans des conditions d'égalité.	NR : 36 % (2018/19) NC : 42 % Pourcentage d'enfants âgés de 1 à 14 ans ayant subi des violences (violences psychologiques ou châtiments corporels, ou atteintes sexuelles) de la part des personnes qui s'occupent d'eux au cours du dernier mois NR : 75,8 % (2018/19) NC : 68 %	Enquête en grappes à indicateurs multiples	protection de l'enfance sont mieux à même d'offrir aux filles et aux garçons un meilleur accès aux services de prévention et d'intervention en matière de protection de l'enfance et aux services d'enregistrement des naissances. Les communautés, les familles et les enfants des régions ciblées sont mieux sensibilisés et plus compétents pour promouvoir des normes sociales positives et prévenir la violence contre les enfants, afin d'éliminer les mutilations génitales féminines et de réduire le nombre de mariages d'enfants, et sont en mesure d'exiger des services de qualité.	Unies pour les réfugiés OMS Organisation internationale pour les migrations Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique Union européenne Camões - Institut portugais de coopération et de langues Organisations de la société civile			
Réalisation 3	4. D'ici à 2026, les garçons et les filles, notamment les plus vulnérables,	Nombre d'enfants vivant dans la pauvreté, selon l'indice national de pauvreté multidimensionnelle*	Analyse du chevauchement des privations multiples	Les institutions nationales ont davantage de moyens d'exécuter des programmes de	Ministère de l'économie, du plan et de l'intégration régionale	750	2 500	3 250

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	bénéficient de plus en plus d'un système de protection sociale résilient et fondé sur le principe d'équité, et voient davantage de fonds publics alloués aux secteurs sociaux aux fins de l'inclusion sociale.	NR : 441 060 (2017) NC : 314 710		protection sociale résilients, axés sur l'équité, adaptés aux enfants et tenant compte des questions de genre, et ont renforcé les mécanismes d'assistance pécuniaire. Les ministères du secteur social et le système statistique sont mieux à même de produire, d'analyser et d'utiliser des données pour éclairer les politiques et établir et exécuter des budgets tenant compte des besoins des enfants.	Ministère de la femme, de la famille et de la solidarité sociale PAM Organisation internationale du Travail PNUD Banque mondiale			
Le système national de protection sociale est prêt à répondre à une crise*		Rapport sur l'élaboration de la politique de protection sociale						
NR : Pas prêt NC : Prêt		Analyse du budget de l'État						
Pourcentage des dépenses publiques consacrée à la santé, à l'éducation et à la protection sociale* NR : 22 % (2021) NC : 35 %		Rapport sur l'exécution des activités de protection sociale						
		Nombre d'enfants couverts par des systèmes de protection sociale* NR : 7 935 (2020) NC : 100 000						
Réalisation 1	5. D'ici à 2026, le programme de pays est bien conçu, coordonné et géré, et reçoit l'appui nécessaire pour atteindre le niveau de qualité escompté des programmes en matière d'obtention de résultats pour les enfants.	Nombre de domaines énoncés dans le tableau de bord des résultats dans lesquels le bureau de pays obtient une note élevée NR : 3 sur 5 (2020) NC : 5 sur 5	InSight	Les équipes et les partenaires de l'UNICEF reçoivent les conseils, les outils et les ressources nécessaires pour mener des activités de communication et de plaidoyer et établir des partenariats efficaces avec les parties prenantes en matière des droits de l'enfant.	Ministère des affaires étrangères, de la coopération internationale et des communautés Ministère de la communication sociale Organismes des Nations Unies	4 470	2 000	6 470
Réalisation 3		Taux d'utilisation du budget annuel (ressources ordinaires) NR : 97 % (2020) NC : 100 %	InSight					

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
				<p>Le personnel et les partenaires de l'UNICEF bénéficient des conseils, des outils et des ressources nécessaires pour concevoir, planifier, suivre et gérer efficacement les programmes.</p> <p>Des stratégies de traitement des questions transversales relatives aux droits de l'enfant sont définies et mises en œuvre.</p>	Organisations de la société civile			
Montant total des ressources						10 570	45 000	55 570

* Indicateur de réalisation conforme à l'indicateur défini dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.